

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE CONQUET**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> Le 21 mai 2014. <b>DATE D’AFFICHAGE :</b> Le 21 mai 2014. <b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> En exercice : 23 Présents : 13 puis 14 Votants : 20 puis 21. <b>TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :</b> 5 juin 2014 <b>REÇU A LA PREFECTURE LE :</b> 5 juin 2014	<i>Le 27 mai 2014, à 19h15, le Conseil Municipal de LE CONQUET, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Xavier JEAN, Maire. Etaient présents : tous les membres en exercice, Sauf : I. JESTIN, pvr à Ph. BAZIRE ; B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN (arrivée à 20h05) ; R. COGUIEC, pvr M. QUELLEC ; M. CAM, pvr à P. LAMOUR ; JR. CLOITRE, pvr à JM. KEREBEL ; JL. MILIN, pvr au Maire, Ch. HAMON, pvr à F. BIDAN. S. SOUBIGOU &amp; Ph. GAY absents et non représentés.  M. QUELLEC et Ph. BAZIRE puis A. HUELVAN sont désignés comme secrétaires de séance.</i>
---	--

**Renouvellement partiel des membres de la CLAVAP (commission locale d’élaboration de  
l’aire de valorisation de l’architecture et du patrimoine)  
commune suite aux élections municipales**

Le Maire et Marcel QUELLEC, 1<sup>er</sup> adjoint, rappellent que l’Aire de Valorisation de l’Architecture et du Patrimoine est élaborée par une commission locale réunissant élus, personnalités qualifiées et services de l’Etat, assistée de chargés d’études spécialisés, sous la « maîtrise d’œuvre » de l’architecte des bâtiments de France et des services de l’architecture et du patrimoine.

C’est cette commission qui déterminera le périmètre précis de l’AVAP et en arrêtera le règlement.

Il convient qu’elle soit complète lors de ses réunions obligatoires, notamment pour examiner le projet de périmètre et de règlement élaboré conjointement avec les chargés d’études missionnées par la commune.

Il convient donc de procéder au remplacement de ses membres qui ont été amenés à cesser leurs fonctions comme suite au renouvellement du Conseil municipal.

Ces membres sont :

- Marie-Aude LAINE, conseillère municipale membre de la CLAVAP qui ne siège plus au sein du Conseil,
- Françoise BIDAN, conseillère municipale membre de la CLAVAP devenue adjointe au Maire qui ne souhaite plus y siéger,
- Philippe GAY, Président de l’ASPECT, qui est devenu conseiller municipal et, à ce titre n’est plus, au regard des statuts de cette association, habilité à la représenter.

Le Maire invite les élus à désigner des remplaçants à ces trois membres de la CLAVAP.

Jean-Michel KEREBEL et Philippe GAY se portent candidats pour représenter les élus.  
L'ASPECT propose d'être représenté par Monsieur Jean CHABROL.

Le Conseil municipal,  
Sur proposition du Maire,  
Où l'exposé du Maire et du premier adjoint,,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code du Patrimoine,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

à l'unanimité :

- de désigner, pour compléter la composition de l'AVAP
  - o élus : Jean-Michel KEREBEL et Philippe GAY
  - o personnalités qualifiées au titre de la connaissance du patrimoine et de l'histoire locale : un représentant de l'ASPECT à savoir Monsieur Jean CHABROL.

à Le Conquet, le 27 mai 2014,  
Le Maire,  
Xavier JEAN